



## Kit pour la réalisation d'assemblées générales dans les établissements du 2nd degré

- 1- Prendre contact avec les représentants des différents OS présentes dans le secteur et/ou dans l'établissement. Puis se rencontrer pour organiser une ou plusieurs réunions sur le secteur géographique.
- 2- Quand la date est fixée :
  - a. Informer le chef d'établissement (voir Annexe 1)
  - b. Informer les collègues (Voir affichette – Annexe 2)
- 3- Lors de la réunion :
  - a. Présenter les actions déjà menées par l'intersyndicale
  - b. Laisser chacun s'exprimer  
Pour aider au débat, voir l'argumentaire (annexe 3)
- 4- Rendre compte aux responsables départementaux ou académiques

### Documents :

- Affichette
- Argumentaire

## Annexe 1 :

### Les réunions syndicales (articles L2142-10 et L2142-11 du Code du travail)

#### Article L2142-10

Les adhérents de chaque section syndicale peuvent se réunir **une fois par mois** dans l'enceinte de l'entreprise en dehors des locaux de travail suivant des modalités fixées par accord avec l'employeur.

Les sections syndicales peuvent inviter des personnalités syndicales extérieures à l'entreprise à participer à des réunions organisées par elles dans les locaux syndicaux mis à leur disposition en application de l'article [L. 2142-8](#), ou, avec l'accord du chef d'entreprise, dans d'autres locaux mis à leur disposition.

Des personnalités extérieures autres que syndicales peuvent être invitées par les sections syndicales à participer à une réunion, avec l'accord de l'employeur.

#### Article L2142-11

Les réunions syndicales ont lieu en dehors du temps de travail des participants à l'exception des représentants du personnel qui peuvent se réunir sur leur temps de délégation.

### Annexe 3 : Argumentaire concernant les 6 points de revendication

- 1- La revalorisation immédiate des salaires ;
- 2- Le refus d'une deuxième heure supplémentaire imposée ;
- 3- Une amélioration des conditions de travail : baisse du nombre des élèves par classe, création des postes nécessaires, reconnaissance de la charge des enseignantes et enseignants...
- 4- L'équité de traitement entre les enseignantes et enseignants du premier degré et du second degré
- 5- La résorption de la précarité de l'emploi : nouveau plan de titularisation des emplois précaires...
- 6- L'arrêt des réformes en cours qui entraînent des pertes d'emplois et ne prennent pas en compte l'avis des personnels

Réunion d'information, d'échanges sur l'intersyndicale inédite du privé pour des revendications communes	Enseignants 2 degré	
<b>Objectifs :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>permettre la parole ;</b></li> <li>• <b>sensibiliser à ce qui va advenir dans l'enseignement privé pour chacun ;</b></li> <li>• <b>expliquer les revendications communes des 7 organisations de l'intersyndicale ;</b></li> </ul> <b>expliquer l'importance de la mobilisation du jeudi 16 mai : se mobiliser et être visible sur le territoire dans l'enseignement privé.</b>		
1- La revalorisation immédiate des salaires ;	<p>La profession d'enseignant attire de moins en moins.</p> <p>Les raisons de cette désaffection :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les salaires bas : de 2 x le SMIC (1980) à 1,3 x SMIC aujourd'hui en début de carrière</li> <li>- Le fait que ce métier soit peu considéré</li> </ul> <p>Ces deux éléments sont liés dans la mesure où un bas niveau de rémunération d'une profession impacte négativement l'image de cette profession.</p> <p>Il en découle :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une forte féminisation de ces métiers. Nombre d'enseignantes exercent – en outre - à temps partiel ce qui diminue d'autant leur salaire puis leur retraite</li> <li>- des problèmes pour trouver des remplaçants (il n'existe pas de remplaçants</li> </ul>	L'intersyndicale considère donc qu'il est urgent de revaloriser les grilles de

	<p>titulaires dans le privé) dont le salaire net débute en dessous du SMIC (hors ISOE/ISAE)</p> <p>Notre constat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les enseignants font partie des personnels de catégorie A les moins bien rémunérés en France</li> <li>- L'application du PPCR n'a pas entraîné le rattrapage de pouvoir d'achat pourtant promis</li> <li>- L'augmentation du temps de travail notamment par l'augmentation des HSA (cf plus loin) ne peut constituer une solution puisqu'elle dégrade sur les conditions de travail</li> </ul>	<p>rémunération et le point d'indice de la Fonction publique.</p>
<p>2- Le refus d'une deuxième heure supplémentaire imposée</p>	<p>L'intersyndicale rappelle que le montant de l'heure supplémentaire enseignant est inférieur au montant de l'heure poste.</p> <p>Le principe d'imposer une 2<sup>e</sup> heure supplémentaire aux enseignants</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- constitue un moyen artificiel de faire baisser la réalité des suppressions de poste</li> <li>- ne constitue pas une solution à la baisse du pouvoir d'achat des enseignants</li> <li>- entraîne des inégalités entre les personnels enseignants (entre 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré notamment)</li> <li>- aggrave les inégalités hommes-femmes puisque qu'une partie de nos collègues femmes n'ont d'autres solutions que de prendre un temps partiel afin d'échapper à ces heures supplémentaires pour assumer toutes les charges familiales</li> </ul>	<p>L'intersyndicale demande donc l'abandon de cette heure supplémentaire imposée</p>
<p>3- Une amélioration des conditions de travail : baisse du nombre des élèves par classe, création des postes nécessaires, reconnaissance de la charge des enseignantes et enseignants...</p>	<p>Les conditions de travail des enseignants ne cessent de se dégrader. Souffrances au travail, burn-out, addictions, suicides : leur nombre augmente chaque année.</p> <p>Les origines en sont multiples :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les suppressions de postes entraînent une augmentation des effectifs par classe ;</li> <li>- le travail invisible n'est pas pris en compte ;</li> <li>- la mise en œuvre de l'école inclusive se réalise sans les moyens nécessaires en termes de formation, d'encadrement et de matériel ;</li> <li>- l'offre de formation se dégrade et s'avère de plus en plus limitée ou inadaptée ;</li> <li>- la parole des enseignants pourtant premiers acteurs de l'Éducation n'est pas prise en compte. Cet état des lieux se retrouvent dans le cadre des réformes successives qui sont clairement déconnectées de la réalité du terrain (cf point 6) et anxiogènes ;</li> <li>- les pressions exercées par la hiérarchie administrative et institutionnelle</li> </ul>	<p>L'intersyndicale demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la baisse du nombre d'élèves par classe ;</li> <li>- la création des postes nécessaires ;</li> <li>- la reconnaissance de la charge des enseignants ;</li> <li>- l'accès à une offre de formation variée et adaptée ;</li> <li>- la préservation de la liberté d'expression des enseignants ;</li> <li>- le réel contrôle de l'administration sur les chefs d'établissement dont l'accès à cette fonction n'est</li> </ul>

	<p>s'accroissent.</p> <p>L'adoption récente de la Loi Blanquer et particulièrement son article 1 laisse craindre qu'au nom de la « cohésion de la communauté éducative » les enseignants seront tenus de ne pas s'exprimer sur l'ensemble de ces problèmes sous peine de sanctions disciplinaires.</p>	<p>sanctionné par aucun concours, et sans obligation de formation. Ils sont pourtant habilités à évaluer les enseignants et sont partie prenante des mesures disciplinaires.</p>
<p>4- La résorption de la précarité de l'emploi : nouveau plan de titularisation des emplois précaires...</p>	<p>La situation des précaires de l'Éducation nationale est très préoccupante : c'est une double précarité, salariale et/ou statutaire.</p> <p><b>Salariale</b> car leur niveau de rémunération est très bas :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les grilles de rémunération sont très faibles, l'échelon 1 MA2 est au-dessous du SMIC. La récente revalorisation qui induit le passage des MA2 en MA1, à géographie variable, selon la discipline enseignée, avec ou sans conservation d'ancienneté dans l'échelon et/ou dans l'indice, est très INIQUÉ !</li> </ul> <p><b>Statutaire</b> car :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le CDI mis en place en 2012 est un leurre qui oblige parfois des enseignant.es à accepter des contrats de 6, 9 heures, loin de leur domicile, à l'année. Des enseignant.es corvéables à merci, jamais titularisé.es (pas d'accès aux listes d'aptitude des certifié.es). Un statut honteux !</li> </ul> <p>Des adjoints d'enseignement, professeur.es chevronné.es sont toujours payé.es sur des grilles de rémunération a minima : MA2/MA1 !</p>	<p>L'intersyndicale demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la révision à la hausse de l'ensemble des grilles de salaire et la réduction maximale du volant de précaires. Actuellement, ils représentent en moyenne, plus de 20 % des enseignants en 2<sup>nd</sup> degré, 14% en 1<sup>er</sup> degré ;</li> <li>- la mise en œuvre d'un réel plan de résorption de la précarité qui conduise à la titularisation (et non au CDI tel qu'il existe aujourd'hui) ;</li> <li>- la mise en place d'un corps de contractuels remplaçants ;</li> <li>- l'attribution de l'ensemble des postes mis au concours.</li> </ul>
<p>5- L'arrêt des réformes en cours qui entraînent des pertes d'emplois et ne prennent pas en compte l'avis des personnels</p> <p>Réforme LGT et LP</p>	<p>L'ensemble des réformes présentées sont motivées par une logique budgétaire. Leur mise en œuvre va être en outre très difficile voire impossible.</p> <p>Elles vont</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>supprimer des postes</b> (-550 emplois qui pèsent sur le lycée - enseignants des disciplines professionnelles en filière GA)</li> <li>- <b>générer la mise en concurrence</b> généralisée entre établissements (publics et privés), entre disciplines et aussi entre les élèves, ceci par les choix de spécialités offerts.</li> <li>- <b>accentuer les inégalités territoriales et les inégalités sociales</b>. Les territoires qui ont une forte densité d'élèves pourront offrir un large panel de spécialités, les autres auront un choix beaucoup plus restreint. Les maths n'étant plus dans le tronc</li> </ul>	<p>L'intersyndicale demande :</p> <p>-L'arrêt de la mise en œuvre de ces réformes. les enseignants n'ont pas un temps suffisant pour préparer la réforme, travailler les nouveaux programmes, les progressions, se former... Sans compter les difficultés d'organisation. La situation est encore plus criante pour les lycées professionnels qui viennent seulement</p>

	<p>commun, la sélection va s'opérer par le français et les langues, ce qui favorisera les élèves des CSP favorisées.</p> <p>Nous avons été consultés à différentes reprises sur la réforme et sur les programmes, mais nous avons le sentiment que cela n'a servi à rien car n'a rien modifié dans le projet. C'était une consultation pour la forme.</p> <p>Même si cela n'est pas dit, on constate que l'ensemble des réformes présentées sont motivées par une logique budgétaire. Leur mise en œuvre est très difficile voire impossible.</p>	<p>d'avoir leurs programmes définitifs.</p> <p>-La mise en place d'une vraie consultation des enseignants sur les réformes souhaitées</p>
--	---	---